



MISE A JOUR DU 22 NOVEMBRE 2018

CONDITIONS D'UTILISATION TROCR

Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables aux UTILISATEURS et régissent l'utilisation de l'APPLICATION mobile TROCR, téléchargeable gratuitement sur Google Play ou sur Apple Store, ainsi que sur le SITE en ligne www.trocr.com.

Ces conditions générales d'utilisation sont mises à la disposition sur le SITE ainsi que sur l'APPLICATION. Avant d'utiliser ces services, les UTILISATEURS sont invités à en prendre connaissance avec attention, à les accepter et à en respecter les dispositions qui y figurent : à défaut d'accepter les conditions générales d'utilisation, un MEMBRE ne pourra ni enregistrer son profil ni effectuer une quelconque action sur TROCR. Les présentes conditions générales d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées : un MEMBRE est, dans un tel cas, régulièrement informé par notification et invité à les accepter de nouveau. A défaut d'accepter les conditions générales d'utilisation ainsi modifiées, celui-ci ne pourra ni maintenir son profil actif ni effectuer une quelconque action sur le SITE.

Il est en outre précisé que : Les services de paiement pour les UTILISATEURS officiant sur TROCR sont fournis par STRIPE et soumis à l'Accord sur les comptes STRIPE Connected (STRIPE Connected Account Agreement), qui inclut les Modalités de service de STRIPE (l'ensemble étant appelé les "Conditions Générales d'Utilisation STRIPE" - "STRIPE Services Agreement" disponibles ici : <https://stripe.com/fr/connect-account/legal#translation>.) En agréant aux présentes [Conditions Générales d'Utilisation / de Vente] ou en continuant à opérer en tant qu'UTILISATEURS officiant sur TROCR, vous acceptez d'être lié aux Conditions Générales d'Utilisation STRIPE, celles-ci pouvant occasionnellement faire l'objet de modifications de la part de STRIPE. Du fait que TROCR permette d'effectuer les paiements via STRIPE, vous acceptez de fournir à TROCR des informations précises et complètes sur vous et votre activité, et autorisez TROCR à partager ces informations ainsi que celles concernant les transactions effectuées via la solution de paiement fournie par STRIPE.

ARTICLE 1 : PRESENTATION GENERALE DE TROCR

TROCR est une société commerciale innovante inscrite au R.C.S. de Montpellier 841 744 964 (2018 B 2753) dont le siège social est situé au 140 rue de l'aven à Saint Gely du Fesc (34270), qui évolue dans le secteur de l'économie circulaire, digitale, sociale, solidaire, collaborative, citoyenne et environnementale.

Elle a imaginé, conçu, développé et commercialisé le SITE et une APPLICATION mobile destinés à transformer des dons d'objets en dons numéraires au profit de causes altruistes et plus particulièrement d'associations reconnues d'utilité publique qui œuvrent dans le secteur humanitaire, philanthropique, social, environnemental, etc.

La COMMUNAUTE TROCR est constituée par :

- Les MEMBRES NON CONFIRMÉS qui sont des utilisateurs qui ont renseigné un email et un mot de passe sans pour autant avoir confirmé la validité de l'email. Ils peuvent visiter l'APPLICATION sans disposer d'un statut actif permettant de déposer une ANNONCE ni d'engager une TRANSACTION,
- Les MEMBRES qui sont des DONNEURS (MEMBRES actifs qui disposent d'un profil adapté leur permettant de déposer une ANNONCE), et des ACHETEURS (MEMBRES actifs qui disposent d'un profil adapté leur permettant d'engager une TRANSACTION mais aussi de déposer une ANNONCE),
- Les ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES qui sont susceptibles de recevoir des DONS issus des TRANSACTIONS réalisées entre MEMBRES,
- L'équipe TROCR qui assure le fonctionnement, la maintenance et la modération de la plateforme,
- L'OPERATEUR BANCAIRE (STRIPE), qui porte pour le compte du SITE et des MEMBRES la solution déportée de gestion des flux financiers qui s'opèrent entre les MEMBRES, les ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES et TROCR.

TROCR est une plateforme internet de commerce électronique qui met en relation des DONNEURS de PRODUITS d'occasion avec des ACHETEURS dans le but de dégager des ressources au profit d'ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES sélectionnées par les DONNEURS.

Le service proposé est entièrement gratuit pour les DONNEURS et les ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES. Les frais correspondant au développement, à la mise en service, à la maintenance, à l'assistance, à la garantie de remboursement, au fonctionnement de TROCR mais aussi aux frais bancaires liés aux transactions financières induites par le modèle sont supportés par les seuls ACHETEURS, lesquels, règlent les frais de COMMISSION associés à chaque TRANSACTION et présentés comme « *Votre contribution* ».

Avec le concours de TROCR, les MEMBRES, DONNEURS et ACHETEURS, collaborent pour que le DON à une ASSOCIATION BENEFICIAIRE se réalise, le DONNEUR pouvant, sous certaines conditions prévues dans le Code Général des Impôts bénéficier d'un crédit d'impôt consécutif à son DON.

ARTICLE 2 : LEXIQUE ET DEFINITIONS

Les mots du lexique, toujours présentés en lettres majuscules, ont la définition suivante :

- ACHETEUR (s) : désigne toute personne physique ou morale qui est engagée dans une TRANSACTION d'achat ou ayant acheté un PRODUIT sur le SITE suite à une TRANSACTION ABOUTIE. L'ACHETEUR dispose du statut de MEMBRE.
- ANNONCE(s) : désigne tous contenus et mentions déposées sur le SITE et l'APPLICATION (données visuelles, textuelles, sonores, photographies...) par un DONNEUR dans le but d'exposer un PRODUIT.
- APPLICATION : désigne indifféremment le SITE et l'APPLICATION « TROCR » téléchargeables respectivement sur Google Play ou l'Apple Store permettant aux MEMBRES d'accéder à la plateforme de commerce électronique.
- ASSOCIATION(s) BENEFICIAIRE (s) : désigne des organismes à but non lucratif, des organisations non gouvernementales, des associations : les ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES sont toutes immatriculées et déclarée au registre national des Associations. Les ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES validées ont lu et accepté les présentes conditions générales, elles ont complété et activé leur compte sur <http://www.troc.com>. Elles sont référencées sur l'APPLICATION et y disposent d'un profil actif.
- ASSOCIATION PRINCIPALE : désigne l'association mise en avant dans les choix de BENEFICIAIRES du DON. Il s'agit aussi de l'association active proposée par défaut.
- COMMISSION (s) : La COMMISSION, prélevée en contrepartie de l'utilisation de TROCR, correspond aux frais de développement et de fonctionnement de celui-ci ainsi qu'aux frais bancaires versés par TROCR à l'OPERATEUR BANCAIRE. La COMMISSION se rajoute au prix du PRODUIT lequel est reversé en totalité aux ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES : elle est exclusivement à la charge de l'ACHETEUR et est calculée sur la base du barème figurant à l'article 14 des présentes conditions générales d'utilisation. TROCR ne perçoit aucune autre rémunération que la COMMISSION, laquelle constitue donc son unique source de financement. La COMMISSION n'est prélevée que sur les TRANSACTIONS ABOUTIES.
- COMMUNAUTE TROCR : la COMMUNAUTE TROCR est constituée par les MEMBRES NON CONFIRMÉS, les MEMBRES, les ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES, l'équipe de TROCR et l'OPERATEUR BANCAIRE.
- COMPTE(s) DE PAIEMENT : désigne le compte en monnaie électronique créé pour rendre possible les échanges financiers entre tous les MEMBRES TROCR y compris les ASSOCIATION BENEFICIAIRES. Ces comptes sont gérés par l'OPERATEUR BANCAIRE.
- DON (s) : désigne la valeur d'un PRODUIT qui est déterminée par un DONNEUR, hors frais de COMMISSION et hors frais éventuels de livraison. Une fois cette valeur acquittée par un ACHETEUR, la somme est convertie en DON au profit exclusif de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE déterminée par le DONNEUR dans la liste des ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES. Le DON est directement reversé sur le compte bancaire de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE au nom du DONNEUR et est susceptible d'ouvrir droit à un avantage fiscal au titre des dispositions spécifiques correspondantes visées au Code Général des Impôts.

- DONNEUR (s) : désigne toute personne physique ou morale qui est engagée dans une TRANSACTION de VENTE ou ayant vendu un PRODUIT sur TROCR suite à une TRANSACTION ABOUTIE. Le DONNEUR dispose du statut de MEMBRE.
- FONDATION (s) : Les FONDATIONS sont considérées au même titre que les ASSOCIATIONS sur TROCR. Généralement lorsque nous parlons d'ASSOCIATIONS ou d'ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES, cela inclu les FONDATIONS reconnues d'utilité publique.
- MEMBRE (s) : désigne exclusivement les DONNEURS et les ACHETEURS.
- OPERATEUR BANCAIRE : désigne l'organisme qui porte pour le compte de TROCR la solution déportée de gestion des flux financiers qui s'effectuent entre les UTILISATEURS, à savoir la solution STRIPE.
- PRIX : désigne la somme en euros à laquelle un DONNEUR souhaite valoriser le PRODUIT dont il se sépare au profit exclusif de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE de son choix. Le PRIX retenu pour la détermination de la COMMISSION est celui de la TRANSACTION ABOUTIE. Le PRIX est rond (absence de centimes), exprimé en euros courant et ne peut être inférieur à 4 (quatre) euros.
- PRODUIT (s) : désigne tout objet de TRANSACTION pour lequel une ANNONCE a été créée par le DONNEUR, validée et mise en ligne sur TROCR et qui fait ainsi l'objet d'une offre de vente.
- RECLAMATION (s) ou LITIGE (s) : désigne une difficulté qui survient entre MEMBRES après l'engagement d'une TRANSACTION EN COURS et avant que celle-ci ne passe en statut TRANSACTION ABOUTIE.
- RESERVER - RESERVATION : En réservant un OBJET, l'acheteur s'engage dans le processus d'achat avec néanmoins la possibilité de l'annuler pendant 7 jours. Une empreinte est effectuée sur son COMPTE BANCAIRE et si aucune RECLAMATION n'est faite dans les 7 jours de garantie, le montant de la TRANSACTION sera prélevé.
- SITE, TROC'R ou TROCR désigne indifféremment le SITE et l'APPLICATION mobile Android© ou Apple© « TROCR », téléchargeables respectivement sur Google Play ou l'Apple Store permettant aux MEMBRES et aux UTILISATEURS d'accéder à la plateforme de commerce électronique.
- TRANSACTION(s) ou TRANSACTION(s) EN COURS : désigne l'opération de vente d'un PRODUIT non encore ABOUTIE entre MEMBRES mais confirmée par une RESERVATION.
- TRANSACTION(s) ABOUTIE(s) : désigne l'opération de vente d'un PRODUIT conclue entre MEMBRES et ayant fait l'objet d'un paiement effectif de la part de l'ACHETEUR. La transaction est réputée ABOUTIE lorsqu'elle a été clôturée par l'acheteur, ou qu'il se sera écoulé 7 (sept) journées franches à partir du paiement effectif du PRODUIT sans qu'aucune RECLAMATION ne soit déclarée par l'une ou l'autre partie.
- TROCR SAS : société par actions simplifiée, au capital de 1000 € inscrite au registre du commerce et des sociétés de Montpellier (34000) sous le numéro d'identification R.C.S. de Montpellier 841 744 964 (2018 B 2753) dont le siège social est situé au 140 rue de l'aven à Saint Gely du Fesc (34270) (France), qui édite et gère le Site [TROCR.fr](https://www.trocr.fr) ainsi que l'application TROCR.
- TROQUEUR : ou « DONNEUR », désigne le MEMBRE qui met en vente un OBJET au profit d'une ASSOCIATION.

- UTILISATEUR (s) : les UTILISATEURS sont, les MEMBRES, les ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES, l'équipe de TROCR et l'OPERATEUR BANCAIRE.
- MEMBRE NON CONFIRMÉ (s) : désigne toute personne physique ou morale qui n'est pas identifiée sur l'APPLICATION. Les MEMBRES NON CONFIRMÉS ne sont ni des UTILISATEURS ni des MEMBRES.

ARTICLE 3 : OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les conditions générales d'utilisation déterminent les conditions d'utilisation de l'APPLICATION mise à disposition des UTILISATEURS. TROCR est une plateforme internet de commerce électronique qui met en relation des MEMBRES afin que ceux-ci donnent et achètent des PRODUITS permettant ainsi au DONNEUR d'un PRODUIT d'allouer l'intégralité du montant de la vente du PRODUIT sous forme de DON à une ASSOCIATION BENEFICIAIRE sélectionnée par le DONNEUR dans une liste mise à sa disposition. Une fois la TRANSACTION ABOUTIE, TROCR procède au versement du DON à l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE dans les conditions définies aux présentes conditions générales d'utilisation.

Avec le concours de TROCR, les MEMBRES, collaborent pour que le DON à une ASSOCIATION BENEFICIAIRE se réalise, le DONNEUR pouvant, sous certaines conditions bénéficier d'un crédit d'impôt consécutif à son DON.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE EDITORIALE

TROCR ne contrôle ni la validité, ni la véracité, ni la sincérité, ni la légalité des informations et données de toute nature saisies ou déposées sur l'APPLICATION par les UTILISATEURS.

De fait, toutes les mentions, informations et contenus portés sur TROCR par un UTILISATEUR le sont sous l'entière responsabilité éditoriale de celui qui l'effectue.

Les UTILISATEURS s'engagent :

- à ne pas utiliser des données ou de mentions (pseudonyme, adresse mail, rédactionnel, photographies, etc.) attentatoires, aux droits des tiers, diffamatoire, nuisible, menaçant, vulgaire, obscène, pornographique, injurieux, offensant, agressif, violent, raciste, xénophobe, haineux, ou répréhensible, ou susceptible de porter atteinte à une personne physique ou morale, à une communauté ou à un droit de propriété intellectuelle, et plus généralement contraire aux valeurs de la COMMUNAUTE TROCR,
- à ne pas renseigner le module d'inscription avec des coordonnées ou informations fantaisistes, fictives et/ou erronées,
- à informer TROCR de toute utilisation frauduleuse par un tiers desdites données, dès qu'il en a connaissance.

TROCR peut, à des fins de modération, de transparence, de prévention ou de détection des fraudes, vérifier les informations qui sont publiées sur le SITE ou sur l'APPLICATION.

TROCR se réserve le droit de vérifier les informations publiées par les MEMBRES à tout moment, de modifier lesdites données et le cas échéant, de supprimer le compte personnel correspondant. Les MEMBRES reconnaissent et acceptent que TROCR puisse supprimer toute INFORMATION ou ANNONCE qui serait contraire aux lois et réglementations en

vigueur, ainsi qu'aux règles de créations visées aux présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 5 : PROFIL MEMBRE NON CONFIRMÉ

Le MEMBRE NON CONFIRMÉ ne peut pas interagir sur le SITE ou sur l'APPLICATION. Il ne peut que visualiser les contenus sans pour autant déposer une ANNONCE ni engager une TRANSACTION. Le MEMBRE NON CONFIRMÉ a bien un identifiant (son adresse email) mais devra, pour aller plus loin, la confirmer en cliquant sur un lien qui sera envoyé sur cette adresse email.

L'accès à TROCR s'effectue librement en téléchargeant le contenu de l'APPLICATION. La consultation du contenu du SITE ou de l'APPLICATION est libre pour le MEMBRE NON CONFIRMÉ.

ARTICLE 6 : PROFIL MEMBRE (Profils DONNEUR et ACHETEUR)

6.1. REGLES COMMUNES A LA CREATION DES COMPTES des MEMBRES

TROCR est une plateforme gratuite, ouverte à tous, personnes physiques ou morales en pleine capacité de conclure une vente (DONNEUR et ACHETEUR). S'agissant des personnes physiques l'inscription sur TROCR est expressément réservée aux seules personnes physiques, majeures et juridiquement en capacité de conclure une vente (DONNEUR et ACHETEUR).

Afin d'accéder aux fonctionnalités de TROCR, le MEMBRE doit créer un compte correspondant à son profil à l'aide de son adresse email, de ses noms et prénoms patronymiques et/ou d'un pseudonyme et d'un mot de passe ou au moyen de la fonction Facebook Connect. En utilisant la fonction Facebook Connect pour s'inscrire sur TROCR, le MEMBRE permet à TROCR d'accéder à certaines informations provenant de son compte Facebook, dont son nom et prénom, son identifiant Facebook, son adresse email, son sexe, la photo de son profil. L'ouverture du compte MEMBRE est libre, gratuite, elle ne crée ni obligation d'achat ni de vente sur TROCR. Le MEMBRE enregistré est seul autorisé à utiliser son compte à l'aide de l'adresse email et du mot de passe enregistrés lors de son inscription.

6.2 CREATION DU PROFIL DONNEUR

Le DONNEUR est seul responsable de son profil et de l'utilisation qu'il en fait.

Un DONNEUR est un MEMBRE qui, ayant publié une ANNONCE est engagé dans une TRANSACTION de DON ou ayant déjà donné un PRODUIT sur TROCR suite à une TRANSACTION ABOUTIE.

6.2.1 MODIFICATION DU PROFIL DONNEUR

Les données du profil DONNEUR sont modifiables par le DONNEUR dans la rubrique « Mon Profil ».

6.2.2 RESILIATION DU PROFIL DONNEUR

Tout DONNEUR pourra résilier son profil librement dans la rubrique « Mon Profil ». La résiliation entrainera la suppression de l'ensemble des données y compris de son historique, et l'ensemble des données qu'il aura cumulées.

6.3 CREATION DU PROFIL ACHETEUR

L'ACHETEUR est seul responsable de son profil et de l'utilisation qu'il en fait.

Un ACHETEUR est un MEMBRE engagé dans une TRANSACTION d'achat ou ayant acheté un PRODUIT sur TROCR suite à une TRANSACTION ABOUTIE.

L'ACHETEUR doit, pour inscrire son profil, installer son statut et indiquer en sus ses données bancaires valides.

Les données du profil ACHETEUR une fois créées sont consultables par l'ACHETEUR dans la rubrique « Mon Profil ».

6.3.1 MODIFICATION DU PROFIL ACHETEUR

Les données du profil ACHETEUR sont modifiables par l'ACHETEUR dans la rubrique « Mon Profil ».

6.3.2 RESILIATION DU PROFIL ACHETEUR

Tout ACHETEUR pourra résilier son profil dans la rubrique « Mon Profil ».

ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS SUR TROCR (Profil ASSOCIATION BENEFICIAIRE)

Les ASSOCIATIONS ou FONDATIONS BENEFICIAIRES sont des organismes à but non lucratif, des organisations non gouvernementales, des associations inscrites au registre national des associations produit pas le ministère de l'intérieur sur le site internet :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-associations/>

TROCR engage ses membres à donner systématiquement le montant correspondant au fruit de leurs ventes. Les associations ayant correctement activé leur profil d'ASSOCIATION BENEFICIAIRE sont donc toutes susceptibles de recevoir des DONS depuis la plateforme. TROCR informera par email les ASSOCIATIONS de chaque virement effectué sur leur COMPTE en mentionnant systématiquement le nom, le prénom, l'adresse postale du donneur, le montant ttc du don, la date de la transaction, la date du virement bancaire effectué sur leur COMPTE bancaire.



L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE accepte que, pour rendre le DON possible, un compte en monnaie électronique est nécessairement créé en son nom chez notre prestataire bancaire et se soumet ainsi aux conditions générales d'utilisation de STRIPE.

L'ACTIVATION d'un compte BENEFICIAIRE se fait en ligne sur <http://www.trocr.com> et implique obligatoirement :

- l'acceptation des conditions générales d'utilisation de TROCR
- l'acceptation des conditions générales d'utilisation de STRIPE
- La fourniture des informations requises pour compléter le compte bénéficiaire. Il est notamment demandé de désigner un responsable légal et de renseigner les coordonnées bancaires de l'association.

Notre équipe de modération effectue une série de vérification mais TROCR ne pourra être en aucun cas tenu responsable d'une déclaration fautive ou erronée ainsi que de ses éventuelles conséquences. Le déclarant étant seul responsable devant la loi.

Les ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES dont la liste figure sur l'APPLICATION sont réparties en deux catégories :

- Celles qui ont accepté sur le SITE les présentes conditions générales d'utilisation de TROCR. Elles y sont référencées et ont renseigné leurs coordonnées bancaires (IBAN) pour recueillir les dons qui leur sont dédiés. Elles disposent d'un profil actif. Les DONNEURS peuvent sans contrainte établir leur choix dans cette liste. Les MEMBRES peuvent se renseigner sur chacune des ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES en consultant leur page qui comporte des informations sur leurs activités, leur organisation, leurs actions. Ces pages personnelles sont gérées et mises à jour par TROCR en phase avec le registre national des associations. Toute question relative à leurs activités, leur organisation et leurs actions doit leur être adressée directement : le contact est, la plupart du temps disponible sur la page personnelle de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE. TROCR ne peut être tenu pour responsable des informations contenues sur les pages personnelles des ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES et n'est donc pas en mesure de répondre aux questions les concernant.
- Celles qui n'ont pas encore activé leur compte ni accepté les présentes conditions générales d'utilisation. Elles sont référencées dans la liste des BENEFICIAIRES sur TROCR mais ne disposent pas encore d'un profil actif. L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE non active sélectionnée est alors contactée par l'équipe de modération de TROCR et sera invitée à procéder à l'activation de son profil. A défaut pour l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE pressentie d'avoir activé son compte et renseigné ses coordonnées bancaires à l'instant où une TRANSACTION est engagée (Réservation effectuée), TROCR remplacera l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE par l'ASSOCIATION PRINCIPALE et en informera le DONNEUR par email. L'association initialement désignée pourra, si cela se reproduit, être tout simplement retirée de la liste des ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES.

7.1 MODIFICATION DU COMPTE ASSOCIATION BENEFICIAIRE

Les données concernant une ASSOCIATION BENEFICIAIRE sont issues du registre public national des associations. Si vous constatez que votre association n'apparaît pas sur le site ou qu'elle contient des données erronées voire manquantes, n'hésitez pas à vérifier les informations communiquées au greffe des associations et à les mettre à jour le cas échéant, en vous connectant au portail Service Public Associations. Les informations validées en préfecture seront ensuite corrigées sur TROCR.

Toute information complémentaire à ce registre, qui aura été apportée pour vérifier un compte associatif bénéficiaire pourra faire l'objet de modification ou de suppression sur simple demande auprès de rgpd@trocr.com.

7.2 RESILIATION DU COMPTE ASSOCIATION BENEFICIAIRE

Une ASSOCIATION BENEFICIAIRE peut à tout moment demander la suppression de son compte référencé sur TROCR par email en écrivant à rgpd@trocr.com de la part de la personne responsable de l'ASSOCIATION. Notre équipe de modération, s'engage à s'exécuter dans les meilleurs délais. Les éventuelles TRANSACTIONS en cours pour l'ASSOCIATION à supprimer seront déportées au profit de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE PRINCIPALE par défaut.

ARTICLE 8 : CREATION ET DIFFUSION DES ANNONCES

Un MEMBRE peut déposer gratuitement des ANNONCES sur TROCR.

8.1 CREATION DE L'ANNONCE

Chaque PRODUIT qu'un DONNEUR souhaite proposer sur TROCR doit faire l'objet d'une ANNONCE. Le texte de l'ANNONCE décrit avec précision, fidélité et sincérité les caractéristiques principales du PRODUIT. L'ANNONCE doit comporter un titre, une description de l'état du PRODUIT, sa localisation et au moins une photographie. Le DONNEUR détermine le PRIX en euros du PRODUIT et choisit l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE du DON qu'il effectuera au terme de la TRANSACTION ABOUTIE. Le DONNEUR valide ensuite l'ANNONCE. Il est expressément rappelé que l'ANNONCE bien que modérée par l'équipe TROCR relève exclusivement de la responsabilité éditoriale du DONNEUR qui la dépose. Le DONNEUR s'engage à ne publier que des ANNONCES correspondant à des PRODUITS dont il est l'unique propriétaire. Le DONNEUR est informé que l'ensemble des PRODUITS listés ci-après est interdit à la vente sur le TROCR : tabac, drogue, substances dangereuses, nocives ou illicites, médicaments, armes à feu, explosifs, espèces végétales et animales, tout produit alimentaire périssable, hors vins et champagnes, produits contrefaits.

8.2 PRIX DU PRODUIT

Le DONNEUR détermine librement la valeur du PRODUIT : il est incité à fixer un PRIX qui se situe en dessous du prix du marché habituel.

La valeur des PRODUITS est exprimée en euros, sans centimes.

Le PRODUIT à une valeur minimale de quatre (4) euros.

Le PRODUIT n'a pas de valeur maximale.

8.3 AJUSTEMENT DYNAMIQUE DU PRIX DU PRODUIT

Comme précisé au point 8.2 ci avant Le DONNEUR détermine le PRIX en euros du PRODUIT et choisit L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE du DON qu'il effectuera au terme de la TRANSACTION ABOUTIE.

TROCR ajuste dynamiquement le PRIX du PRODUIT dès lors que celui-ci n'est pas vendu selon le dispositif suivant :

- Tous les 7 (sept) jours suivant la validation de la mise en ligne de l'ANNONCE, le prix baisse de 10% de sa valeur (arrondi au nombre entier le plus près) jusqu'au montant minimum de 4 euros.

Il est précisé dans le cas d'une révision du PRIX de vente du PRODUIT que la COMMISSION de TROCR sera ajustée et déterminée, in fine, par référence au PRIX auquel la TRANSACTION ABOUTIE sera finalement conclue.

Sont exclus de ce dispositif l'ensemble des OBJETS dont la mise à prix est le prix minimum soit 4 euros.

8.4 DIFFUSION DE L'ANNONCE

Le DONNEUR est informé que l'ANNONCE fait l'objet d'une modération de la part de l'équipe TROCR et que sa mise en ligne est donc susceptible de donner lieu à un délai (quelques heures - exceptionnellement de quelques jours) après son enregistrement.

Les ANNONCES sont publiées pour une durée indéterminée. A tout moment le DONNEUR peut choisir de retirer une ANNONCE depuis son espace MES DONS dans l'application, sur simple demande ou encore en refusant de valider une transaction concernant cette ANNONCE.

8.5 NON DIFFUSION DE L'ANNONCE

Dans les cas de manquement aux diverses dispositions des présentes conditions générales d'utilisation TROCR se réserve le droit de ne pas diffuser une annonce.

8.6 STATUT de L'ANNONCE

Les ANNONCES disposent de trois statuts distincts :

- **ANNONCE déposée** : désigne une ANNONCE mise en ligne sur TROCR par un DONNEUR après que celle-ci ait fait l'objet d'une modération et d'une publication par l'équipe de TROCR,
- **ANNONCE sous statut TRANSACTION EN COURS** : désigne une ANNONCE qui a fait l'objet d'une RESERVATION. Il s'agit d'une opération de vente d'un PRODUIT non encore ABOUTIE entre MEMBRES.
- **ANNONCE sous statut TRANSACTION ABOUTIE** désigne l'opération de vente d'un PRODUIT conclue entre MEMBRES et ayant fait l'objet d'un paiement effectif de la part de l'ACHETEUR. La transaction est réputée ABOUTIE dans les deux cas suivants :
 - 7 (sept) journées franches se sont écoulées à partir de la RESERVATION de l'objet par l'ACHETEUR
 - l'ACHETEUR a « Clôturé la TRANSACTION » dans la rubrique « MES ACHATS ».

8.6 SUPPRESSION DE L'ANNONCE

L'ANNONCE est supprimée dans les cas suivants :

- dès qu'un le produit fait l'objet d'une TRANSACTION ABOUTIE,
- à tout moment sur initiative du DONNEUR, dans la section « MES DONS »
- À tout moment sur initiative de TROCR dans les cas de manquements aux dispositions des présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 9 : MISE EN RELATION DES MEMBRES

Les MEMBRES peuvent effectuer des recherches par distance, prix, date de parution et mots-clés mais TROCR ne met en relation que les membres qui sont les parties d'une même transaction dès lors qu'elle est confirmée par une RESERVATION.

La mise en relation permet aux membres de se parler de manière anonyme mais à tout moment, ils peuvent choisir de s'échanger leurs coordonnées, de s'envoyer des SMS ou de s'appeler par téléphone s'ils le désirent afin de se mettre en relation autrement.

Si aucune TRANSACTION n'est faite, un membre a la possibilité de poser une question au sujet d'un PRODUIT. Les questions sont modérées par TROCR et sont publiées avec leurs réponses sur la page du PRODUIT pour aider les autres MEMBRES à se renseigner sur le PRODUIT.

ARTICLE 10 : ACHAT D'UN PRODUIT - RESERVATION

L'ACHETEUR désireux d'acquérir un PRODUIT doit se rendre sur la page de l'ANNONCE, valider sa demande d'achat du PRODUIT en le RESERVANT. Il engage ainsi une action de prépaiement par l'intermédiaire du système de l'OPERATEUR BANCAIRE.

Dès cet instant, le profil de l'ANNONCE est modifié et passe en TRANSACTION EN COURS rendant impossible toute nouvelle demande d'achat du PRODUIT. L'ACHETEUR est informé

que la somme ne sera débitée de son compte qu'à compter du moment où la TRANSACTION sera réputée ABOUTIE.

ARTICLE 11 : MISE EN RELATION DES MEMBRES ET LIVRAISON DU PRODUIT

Lorsque la RESERVATION est effectuée, les MEMBRES en sont respectivement informés et connectés entre-eux sur TROCR (ouverture d'une session de « messagerie instantanée ») : ils conviennent dès lors, librement, des modalités de mise à disposition du PRODUIT (mode de récupération sur place ou livraison - coût de la livraison, etc.).

Les MEMBRES sont informés du fait que TROCR n'intervient pas dans le processus de livraison ou de remise en main propre, et à ce titre, aucune politique de retour n'est mise en place. Pour de plus amples informations sur les procédures de traitement des RECLAMATIONS et des LITIGES, les MEMBRES sont invités à consulter l'article 15 des présentes conditions générales d'utilisation.

Dès que les MEMBRES se sont accordés sur les conditions de livraison ou de récupération du PRODUIT, le DONNEUR procède à la mise à disposition du PRODUIT dans les conditions convenues avec l'ACHETEUR.

ARTICLE 12 : VALIDATION, RECLAMATIONS ET LITIGES

L'ACHETEUR peut valider l'acquisition de l'OBJET en se rendant dans la rubrique MES ACHATS ce qui aura pour effet irrémédiable de changer le STATUT de la TRANSACTION EN COURS par TRANSACTION ABOUTIE.

A défaut, une TRANSACTION EN COURS sera automatiquement réputée TRANSACTION ABOUTIE 7 jours après la confirmation de la RESERVATION.

Si l'ACHETEUR n'a pas reçu le PRODUIT selon les conditions convenues avec le DONNEUR (absence de livraison du PRODUIT - réception d'un PRODUIT cassé, contrefait, ou non conforme aux spécifications de l'ANNONCE etc.), l'ACHETEUR devra activer la fonction RECLAMATION (Annuler le don) dans les 7 jours de garantie, puis déterminer la cause de la difficulté rencontrée dans un champs texte dédié sur l'APPLICATION.

Si pour une raison ou une autre, le DONNEUR ou l'ACHETEUR décide de demander l'ANNULATION d'une TRANSACTION en faisant une RECLAMATION, la TRANSACTION sera gelée et fera l'objet d'une ETUDE sous 15 jours de la part de l'équipe de modération dans les conditions prévues à l'article 15 des présentes. Il sera alors décidé au choix :

- d'ANNULER la TRANSACTION et de remettre en ligne l'ANNONCE (aucun frais ne sera débité sur le compte de l'ACHETEUR,
- d'ANNULER la TRANSACTION et de supprimer l'ANNONCE (aucun frais ne sera débité sur le compte de l'ACHETEUR,
- De ne pas ANNULER la TRANSACTION s'il est démontré que l'OBJET a bien été remis en conformité avec les présentes conditions générales (dans ce cas, la vente est réputée faite et le compte bancaire sera débitée pour réaliser le DON).

Les UTILISATEURS sont informés qu'aucune TRANSACTION ABOUTIE ne peut faire l'objet d'une annulation.

Il est précisé que TROCR ne peut être tenu responsable d'un quelconque préjudice direct ou indirect qui pourrait résulter de toute réclamation ou de toute activité liée à l'utilisation d'un PRODUIT acquis.

ARTICLE 13 : VERSEMENTS AUX ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES

En l'absence de RECLAMATION effectuée, TROCR engagera le versement du PRIX de la vente du PRODUIT (hors COMMISSION) au profit de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE choisie par le DONNEUR.

L'OPERATEUR BANCAIRE porte pour le compte de TROCR et pour celui des MEMBRES une solution déportée de gestion des flux financiers qui s'effectuent entre MEMBRES au profit des ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES.

Ainsi les sommes hors COMMISSION versées par les ACHETEURS en paiement du prix d'un PRODUIT sont directement prélevées sur le compte bancaire de l'ACHETEUR pour être transmises sur le COMPTE de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE, de la part du TROQUEUR (DONNEUR).

Il est expressément rappelé qu'en l'absence de LITIGE et conformément aux dispositions :

- d'une part des présentes conditions générales,
- d'autre part des conditions générales d'utilisation de l'OPERATEUR BANCAIRE,

les sommes allouées aux ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES seront transférées directement depuis le COMPTE BENEFICIAIRE vers le compte bancaire de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE (par virement IBAN) sans que les MEMBRES concernés ne puissent accéder à ces fonds dédiés ni les revendiquer en tout ou partie pour leur propre compte. Ces virements seront regroupés afin de minimiser les frais d'opérations bancaires et auront lieu au moins une fois par mois.

Par ailleurs, à chaque fois qu'un DON sera réalisé par un DONNEUR à une ASSOCIATION BENEFICIAIRE, TROCR transmettra à l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE les informations suivantes concernant le DONNEUR : montant du DON net, prénom, nom, adresse postale complète, téléphone, adresse email, date d'émission du virement bancaire.

Ces informations permettront aux ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES d'adresser aux DONNEURS les reçus fiscaux correspondants aux DONS effectués.

Conformément aux présentes conditions, TROCR ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable d'un quelconque problème d'élaboration, d'expédition ou de réception d'un reçu fiscal.

ARTICLE 14 : COMMISSION - FRAIS DE SERVICE

14.1 CONTRIBUTION PRISE EN CHARGE PAR L'ACHETEUR

La COMMISSION correspond aux frais de développement, de maintenance et de fonctionnement de l'APPLICATION ainsi qu'aux frais bancaires versés par TROCR à l'OPERATEUR BANCAIRE. Elle offre en outre aux MEMBRES une garantie en cas de RECLAMATION ou de LITIGE dans les conditions stipulées à l'article 15 des présentes conditions générales d'utilisation.



Ces frais s'établissent pour chaque TRANSACTION : ils se rajoutent au prix du PRODUIT qui est, lui, reversé en totalité aux ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES.

La COMMISSION est exclusivement à la charge de l'ACHETEUR et elle est calculée sur la base du barème suivant :

- 1 euro pour les PRODUITS vendus 4 euros,
- au delà de 4 euros et jusqu'à 50 euros : 1 euro + 7 % du montant de la vente,
- au delà de 50 euros : 1 euro + 5% du montant de la vente.

14.2 RÉSERVE SUR FRAIS DE VIREMENTS

L'opérateur bancaire facture des frais permettant à chaque ASSOCIATION de recevoir et de rapatrier l'argent provenant des DONS. La solution facturée pour les « flux sortants » par STRIPE est la suivante :

- 0,25% du volume des fonds envoyés
- 0,10 € par virement du compte en ligne vers son compte bancaire
- 2,00 € par compte actif par mois (compte ayant reçu au moins un paiement sur les 30 derniers jours)

Dans le cas où la COMMISSION ne suffit pas à couvrir ces frais, TROCR pourra soustraire ces coûts de la somme totale reversée aux associations. Ces frais seront alors détaillés et justifiés dans le relevé indiquant à l'ASSOCIATION le détail des DONS reçus et transférés sur son compte bancaire.

ARTICLE 15 : RECLAMATION(s) entre MEMBRES

15.1 RECLAMATION(s)

Une RECLAMATION est une difficulté qui survient entre MEMBRES après l'engagement d'une TRANSACTION EN COURS et avant que celle-ci ne passe en statut TRANSACTION ABOUTIE.

15.1.1. RESOLUTION AMIABLE DES RECLAMATIONS

TROCR est une plateforme de commerce électronique qui met en relation les MEMBRES mais n'intervient pas dans les TRANSACTIONS entre MEMBRES.

De fait, les modalités de livraison, de remise en main propre, la qualité et la conformité des PRODUITS, sont systématiquement déterminées entre les MEMBRES.

Toute RECLAMATION à intervenir entre MEMBRES doit être résolue entre les MEMBRES eux-mêmes. En toutes hypothèses et toutes circonstances TROCR incite et engage les MEMBRES à trouver des modes de résolution amiable des RECLAMATIONS qui se présentent.

15.1.2. RESOLUTION MODERÉE DES RECLAMATIONS

TROCR a souhaité que les MEMBRES gardent à titre tout à fait exceptionnel la faculté de signaler une RECLAMATION dans la rubrique « MES ACHATS » ou « MES DONS » et de demander l'annulation d'une TRANSACTION EN COURS dans les cas suivants :

- les MEMBRES se sont préalablement entendus sur cette difficulté et ont, le cas échéant, conjointement organisé avec succès la restitution du PRODUIT au DONNEUR,
- les MEMBRES se manifestent conjointement et dans les mêmes termes auprès de TROCR par email auprès de moderation@trocr.com
- L'échange n'a pas pu se réaliser pour une raison ou une autre.

L'équipe de TROCR s'engage à étudier avec diligence et bienveillance les demandes de cette nature qui seraient ainsi portées à sa connaissance notamment pour protéger les DONNEURS et ne pas annuler à tort une TRANSACTION effectuée. Une réponse sera apportée aux MEMBRES concernés généralement dans un délai de 0 à 15 jours.

Pour le cas où TROCR accepte de réserver une suite favorable à la RECLAMATION effectuée par un MEMBRE, la TRANSACTION sera annulée, le PRIX de vente du PRODUIT ne sera jamais prélevé. Exceptionnellement, dans le cas où la modération de la RECLAMATION interviendrait après le délai de 7 jours, la TRANSACTION étant réputée TRANSACTION ABOUTIE, TROCR procédera au remboursement du montant de la vente déduction faite des éventuels frais de COMMISSION. En aucun cas le DON ne sera versé à l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE lorsqu'une RECLAMATION est faite et validée par TROCR.

Si à l'inverse, il est démontré que l'OBJET a bien été livré et conforme à l'ACHETEUR, la RECLAMATION pourra être rejetée. L'ACHETEUR pourra alors nous signaler qu'il entame une procédure de LITIGE avec le DONNEUR. A défaut, le DON sera alors versé à l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE

15.2.1 LITIGE(s)

Un LITIGE est une contestation qui intervient entre MEMBRES lorsque la TRANSACTION est ABOUTIE et que le DON n'est pas encore reversé à l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE. Il doit être signalé par email auprès de notre moderation@trocr.com.

15.2.2. RESOLUTION DES LITIGES

Si les MEMBRES ne parviennent pas à dégager une solution pour résoudre à l'amiable le LITIGE, TROCR ne pourra intervenir pour débloquer la somme correspondant au PRIX issu de la vente du PRODUIT (hors COMMISSION) que sur présentation par l'un ou l'autre des MEMBRES parties au LITIGE d'une décision de justice rendue exécutoire et se prononçant sur la résolution du LITIGE entre les MEMBRES.

Il est à noter que dans le cas où le litige est déclaré après que le DON soit effectué sous la forme d'un virement bancaire auprès de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE initialement désignée, il ne sera plus possible de procéder à un quelconque remboursement.

ARTICLE 16 : LIENS HYPERTEXTES

16.1. LIENS VERS LE SITE



Aucun lien hypertexte ne peut être créé vers le SITE sans l'accord préalable et écrit du SITE. Toute personne privée ou personne morale souhaitant créer à partir de son site internet, un lien hypertexte vers le SITE, devra au préalable en informer le SITE. L'absence de réponse de la part du SITE ne vaudra pas acceptation.

16.2. LIENS A PARTIR DU SITE

Le SITE est susceptible de proposer des liens hypertextes dirigeant vers des sites internet exploités par des tiers. Ces liens sont fournis à titre d'information. Le SITE n'exerce aucun contrôle sur ces sites internet et décline toute responsabilité quand à l'accès, au contenu, ou à l'utilisation de ces sites, ainsi qu'aux dommages qui pourraient résulter de la consultation ou de la navigation sur ces sites.

ARTICLE 17 : COOKIES

Les cookies sont de petits fichiers qui sont déposés sur un ordinateur lors de la navigation sur un site internet : ils peuvent être lus lors de visites ultérieures sur ce même site. Leur utilisation permettra simplement d'améliorer les conditions d'utilisation de la plateforme. Ces informations ne sont ni partagées ni commercialisées avec une structure autre que TROCR.

ARTICLE 18 : DISPONIBILITE DU SITE ET DE L'APPLICATION

L'équipe de TROCR s'efforce de maintenir accessible le SITE et l'APPLICATION 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sous réserve des cas de force majeure. Toutefois, pour des raisons techniques TROCR peut être dans l'obligation de suspendre provisoirement et sans préavis l'accès partiel ou total au SITE et à l'APPLICATION sans que TROCR puisse être tenu pour responsable de la situation ainsi créée.

ARTICLE 19 : PRESTATIONS D'INTERMEDIATION EN LIGNE

L'Equipe de TROCR s'engage à administrer le SITE et l'APPLICATION, à fournir les services avec professionnalisme et diligence et à mettre tout en œuvre afin de remédier à tout dysfonctionnement porté à sa connaissance. En sa qualité d'hébergeur, TROCR est soumis au régime de responsabilité atténuée prévu aux articles 6.I.2 et suivants de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Dans le cadre de l'exécution de ses services d'intermédiation en ligne, TROCR ne peut être tenu pour responsable des réclamations, actions en justice ou préjudices relatifs aux contrats conclus entre les membres de la COMMUNAUTE TROCR, sauf si, à l'appréciation des Tribunaux, TROCR est en faute.

ARTICLE 20 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

20.1 PROPRIETE DU SITE

Le SITE, l'APPLICATION et chacun des éléments qui les composent, font l'objet d'une protection au titre du code de la propriété intellectuelle et sont la propriété intellectuelle exclusive de TROCR.

Les membres de la COMMUNAUTE TROCR ne disposent d'aucun autre droit que celui de consulter TROCR pour leur usage. Toute utilisation, reproduction ou représentation, même partielle du SITE, de l'APPLICATION, sur quelque support que ce soit, à d'autres fins, est interdite et sera considérée comme une contrefaçon des droits de TROCR SAS.

A titre exceptionnel, les membres de la COMMUNAUTE TROCR sont toutefois autorisés à reproduire et/ou représenter tout ou partie de TROCR, sur les réseaux sociaux et notamment Facebook, Twitter, Pinterest, Instagram. Toute autre reproduction et/ou représentation de tout ou partie de TROCR sur des supports autres que ceux limitativement visés ci-dessus devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable qui sera soumise à TROCR à l'adresse suivante : contact@TROCR.fr.

20.2 CONTENUS PUBLIES SUR LE SITE

En publiant un contenu sur TROCR, les MEMBRES accordent à TROCR une licence gratuite, perpétuelle, irrévocable, non exclusive et mondiale d'utiliser, copier, modifier, adapter, distribuer, traduire, créer des œuvres dérivées, intégrer dans d'autres œuvres, distribuer ce contenu (en tout ou en partie) sur tous médias (y compris, sans limitation, sur TROCR).

Les MEMBRES autorisent expressément TROCR à exploiter le contenu sur ses propres sites mais également sur des sites de tiers, et notamment sur les sites dits « réseaux sociaux » ou « communautaires ».

Chaque MEMBRE est informé et accepte que l'utilisation des réseaux sociaux est exclusivement gouvernée par les conditions d'utilisations établies par ces réseaux sociaux. Ainsi, le MEMBRE est informé et accepte expressément que TROCR et chaque MEMBRE seront liés, dans leur utilisation du contenu, par les termes établis par ces sites de tiers. Ainsi, TROCR ne pourra être tenu responsable de toute utilisation du contenu par TROCR ou par des tiers en conformité avec les conditions d'utilisation établies par les réseaux sociaux, et notamment, en termes de périmètre de droits concédés, de durée des droits et de suppression des contenus.

Le MEMBRE fera son affaire de toute réclamation de tiers portant sur l'utilisation du contenu en conformité avec les conditions d'utilisation établies par les réseaux sociaux.

Enfin le MEMBRE est informé et accepte (et confirme avoir informé et obtenu l'autorisation des ayants droits) que le contenu puisse faire l'objet d'une communication dite « virale » via ces sites internet de tiers et que TROCR ne puisse être tenu responsable de tout recours d'un ayant droit à cet égard.

ARTICLE 21 : VIOLATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE TROCR.FR

Tous les MEMBRES de la communauté TROCR s'engagent au respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Toute attitude révélant une volonté manifeste de tromper les autres membres ou un tiers ou toute attitude contraire aux présentes pourra faire l'objet d'une mise en demeure de la part de TROCR, qui, en tout état de cause, pourra décider, sans préavis et sans indemnité, de suspendre ou d'interrompre définitivement l'accès d'un Membre.

ARTICLE 22 : DROIT APPLICABLE - DUREE

L'Utilisateur est soumis aux présentes Conditions Générales d'Utilisation dès son inscription sur le Site et jusqu'à la suppression de son compte personnel.

Les membres se soumettent aux présentes conditions générales d'utilisation dès leur inscription et jusqu'à la suppression de leur compte. Les présentes sont régies par les lois françaises. En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution de l'une des stipulations des présentes, et s'ils ne parviennent pas à trouver une solution amiable au différend qui les oppose, TROCR et les membres de la COMMUNAUTE TROCR conviennent de soumettre le litige à l'appréciation des Tribunaux français.

ARTICLE 23 : HEBERGEMENT

L'infogérance technique de TROCR est réalisée par la SARL RETIZ au capital de 50000 euros et dont le siège social est situé au 140 avenue Louis Cancel 34270 ST MATHIEU DE TREVIER. La plateforme de serveurs est hébergée chez le prestataire OVH.

ARTICLE 24 : PROTECTION ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

L'ensemble des données personnelles sans exception est exploité exclusivement dans le cadre de l'APPLICATION et du SITE TROCR. TROCR s'engage à respecter le règlement général de la protection des données (RGPD). A ce titre, chaque utilisateur, peut, à tout moment, décider librement de supprimer son compte ainsi que l'ensemble de son historique. Il est encore possible de contacter notre équipe par email à l'adresse rgpd@trocr.com pour nous demander d'effectuer tout type de suppression ou de modification de ses données personnelles du moment qu'il n'y aucun doute sur l'identité et l'appartenance du profil. TROCR s'engage à traiter toute demande de cet ordre dans les meilleurs délais.

Les MEMBRES TROCR peuvent choisir de conserver l'anonymat, simplement en choisissant de renseigner un PSEUDONYME, lequel s'il est renseigné (à l'inscription ou lors d'une modification libre de profil) remplacera ses noms et prénoms. TROCR ne divulgue en aucun cas les autres informations renseignées mais se contente de mettre en relation les MEMBRES qui le souhaitent par messagerie instantanée.

Les données concernant les ASSOCIATIONS sont issues du registre public national des associations. Si vous constatez que votre ASSOCIATION n'apparaît pas sur le SITE ou qu'elle contient des données erronées voir manquantes, n'hésitez pas à vérifier les informations communiquées au greffe des associations et à les mettre à jour le cas échéant, en vous connectant au portail Service Public Associations. Les informations validées en préfecture seront ensuite corrigées sur TROCR.

Toute information complémentaire à ce registre, qui aura été apportée pour vérifier un compte associatif bénéficiaire pourra faire l'objet de modification ou de suppression sur simple demande auprès de rgpd@trocr.com.

Dans le cadre de la sa gestion, TROCR peut être amené à conserver, de manière privée, certaines informations qui lui permettront de justifier auprès de l'administration ses activités (actes d'achats notamment).

TROCR s'engage à ne jamais céder ni partager les informations, strictement personnelles de ses utilisateurs et met tout en oeuvre pour les protéger.

ARTICLE 25 : DISPOSITIONS PRISES POUR LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB/FT)

Seules les ASSOCIATIONS et FONDATIONS BENEFICIAIRES ACTIVES peuvent recevoir des virements bancaires sous la forme d'un DON. Afin de respecter l'ensemble des lois et des règlements en matière de lutte contre le blanchiment et le terrorisme, nous avons pris la décision dans un premier temps d'accepter uniquement les ASSOCIATIONS inscrites au



registre national des associations produit par le ministère de l'intérieur comme étant les bénéficiaires des DONS.

De plus, comme cela est précisé dans l'ARTICLE 7 des présentes, aucun compte BENEFCIAIRE ne peut être validé, aucun virement bancaire ne peut être effectué sur le compte d'un BENEFCIAIRE tant que celui-ci n'a pas :

- complété son profil sur troc.com et
- accepté les conditions générales d'utilisation de nos services ainsi que celle de l'opérateur bancaire STRIPE.

Sont requis, en plus d'une inscription officielle au registre national des associations :

- Le nom, prénom, adresse postale, adresse email du représentant légal
- Les coordonnées bancaires officielles de l'établissement (IBAN)
- Un numéro de téléphone
- Conformément aux dispositions prises par notre prestataire bancaire, toute association bénéficiaire devra fournir la copie de CNI ou de Passeport du représentant légal, un extrait d'inscription au registre des associations ainsi que d'une copie des statuts, pour pouvoir transférer tout montant au delà de 250 euros.

RESILIATION ou SUSPENSION d'un PROFIL DOUTEUX :

Dans le cas où notre équipe de modération établirait le moindre risque de fraude, de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ou encore de risque pouvant affecter la sécurité du Compte de paiement comme le fonctionnement du SITE ou de l'APPLICATION, TROCR se réserve le droit de suspendre ou bien de résilier sans préavis, le compte de n'importe quel MEMBRE (Donneur, Acheteur ou Association bénéficiaire).